

Puteaux, le 22 novembre 2022, 8h

DANS LE CADRE DE SON PROJET DE REFONDATION, ORPEA DÉCIDE DE REMBOURSER L'INTÉGRALITÉ DU MONTANT DÛ À LA CAISSE DE SOLIDARITÉ POUR L'AUTONOMIE (CNSA) ET PROPOSE DES SOLUTIONS POUR RÉPONDRE À LA PROBLÉMATIQUE DES « FAISANT FONCTION »

Avec le plan « ORPEA change ! Avec vous et pour vous » présenté le 15 novembre dernier, Laurent Guillot, Directeur Général, entouré de la nouvelle équipe de Direction, engage résolument la refondation d'ORPEA. Ce plan place au premier plan le soin et l'accompagnement au service des patients, des résidents, de leurs familles et des collaborateurs. Il vise à reconstruire une entreprise éthique et responsable.

C'est pourquoi, soucieux de tourner la page des errements du passé et de reprendre une pleine coopération avec les autorités, ORPEA a décidé de rembourser l'intégralité du montant dû à la CNSA, représentant, sur la base des informations disponibles, 55,8 millions d'euros¹, et de mettre en œuvre des solutions pour répondre durablement à la problématique des auxiliaires de vie « faisant fonction » d'aide soignants.

Dans son plan de refondation, ORPEA a en effet annoncé une politique de Ressources Humaines ambitieuse de recrutement, de fidélisation et de formation de nos collaborateurs.

Tout d'abord, pour assurer une meilleure qualité des soins, notamment par une présence plus continue auprès de nos patients et résidents, mais aussi pour réduire structurellement le recours aux faisant fonction, ORPEA a engagé un plan de recrutement important qui porte ses fruits. En effet, depuis le mois de septembre, 800 recrutements en CDI par mois ont été réalisés, bien au-delà de l'engagement qui avait été pris de réaliser 550 recrutements par mois. Par ailleurs, ORPEA a lancé un dispositif global de recrutement par alternance, passant ainsi de 200 apprentis recrutés en 2022 à 1 000 en 2024.

Ensuite, ORPEA a décidé de faire de la formation et du développement des compétences l'une de ses priorités et de faire participer 80% de ses professionnels à une formation dès 2023.

Enfin, ORPEA proposera à tous ses salariés « faisant fonction » de les accompagner et de prendre en charge leur formation qualifiante pour devenir aide-soignant diplômé. Ainsi, dès

¹ Ce montant conduira la Société à doter une provision complémentaire de 30,1 millions d'euros dans ses comptes au 31 décembre 2022.

La position antérieure de la Société est explicitée dans les communiqués de presse en date des 2 août, 30 août et 28 septembre 2022, ainsi que dans le Document d'enregistrement universel 2021 et le rapport financier semestriel 2022.

2023, ORPEA proposera à 1 000 auxiliaires de vie « faisant fonction » de se former pour devenir aide-soignant via l'apprentissage (PRO A) ou la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE).

A plus long terme et afin de limiter autant que possible le recours aux « faisant fonction », plusieurs pistes pourraient être explorées avec l'ensemble du secteur et les pouvoirs publics :

- La simplification des dossiers et du processus de VAE, notamment en multipliant les jurys de VAE ;
- Des parcours de formation plus courts ouvrant droit à l'intégration dans la section soin ;
- L'encadrement, par un décret, d'actes du métier d'aide-soignant, qui pourrait alors déléguer, sous son contrôle, certaines missions aux auxiliaires de vie.

Ces solutions, et d'autres qui devraient être élaborées collectivement par les acteurs du secteur avec les pouvoirs publics, seraient de nature à réduire le recours aux « faisant fonction » par l'ensemble des acteurs, qu'ils soient privés lucratifs, privés non lucratifs, comme acteurs publics.

La décision de solder le passé et de régler l'intégralité des sommes dues à la CNSA, ainsi que les engagements pris et les propositions faites par ORPEA, s'inscrivent dans la démarche décrite par le Groupe dans son plan de refondation d'exercer ses missions dans un cadre serein et apaisé et dans un esprit de dialogue constructif avec l'ensemble de ses parties prenantes.

Communiqué de presse

ORPEA
CHANGE!
AVEC VOUS ET
POUR VOUS

A propos d'ORPEA

ORPEA est un acteur mondial de référence, expert de l'accompagnement de toutes les fragilités. L'activité du Groupe se déploie dans 22 pays et couvre trois métiers que sont les prises en charge du grand âge (maisons de retraite médicalisées, résidences services, soins et services à domicile), les soins de Suite et de Réadaptation et les soins de Santé Mentale (cliniques spécialisées). Il compte 72 000 collaborateurs et accueille chaque année plus de 255 000 patients et résidents.

<https://www.orpea-groupe.com/>

ORPEA est cotée sur Euronext Paris (ISIN : FR0000184798) et membre des indices SBF 120, STOXX 600 Europe, MSCI Small Cap Europe et CAC Mid 60.

➤ Contacts

Relations Médias

ORPEA

Isabelle Herrier-Naufle

Directrice Relations Presse

Tél. : 07 70 29 53 74

i.herrier-naufle@orpea.net

Relations Médias

Image 7

Charlotte Le Barbier

Tel.: 06 78 37 27 60

clebarbier@image7.fr

Laurence Heilbronn

Tél. : 06 89 87 61 37

lheilbronn@image7.fr

Relations investisseurs

ORPEA

Benoit Lesieur

b.lesieur@orpea.net

N° vert actionnaires : 0 805 480 480

Relations investisseurs

NewCap

Dusan Oresansky

Tél. : 01 44 71 94 94

ORPEA@newcap.eu